

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **du Mardi 23 mars 2021**

Le vingt-trois mars deux mille vingt et un à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle polyvalente - rue Guy Pouillé - sous la présidence de Monsieur Yves MARIE, Maire.

Présents :

Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Nathalie BROSSAIS, Bernard DELZANGLES, Vanessa GLAVIER, Jean-François VIOLLET, Christine DUNAS, Joëlle GAILLOT, Laurence CLAUDET, Nathalie BIETRY, Jean-Michel CHAROTTE, Mathias SONNIC, Mohamed HAI, Idir BOUAMOUD, Florent ROMANET, Lydie BIDOLI, Eric TABARINO, Sophie GOUMAZ, Bertrand LE BRIS, Eloïse FRILOUX, Jean-Luc DROUARD, Bérénice BREGERE.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Pierre MERGIRIE donne pouvoir à Yves MARIE
Muriel OBERDIEDER, donne pouvoir à Jean-Luc DROUARD
Jean-Luc FLEURIOT donne pouvoir à Eric TABARINO

Absents :

Aurélie MASIA et Véra MENDES DA SILVA

Le Maire nomme Jean-Michel CHAROTTE, secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 26 janvier 2021

Eloïse FRILOUX signale une erreur dans le vote concernant la demande de subvention pour l'école de musique. En effet, l'abstention n'a pas été mentionnée.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 26 janvier 2021 est adopté à l'unanimité des membres présents en tenant compte de la remarque formulée.

I / INFORMATIONS

Comptes rendus, rapports et courriers divers

Commune :

- Comptes rendus des Commissions d'installation du 05 février : Petite et Moyenne Enfance et Culture/Patrimoine ;
- Compte rendu de la Commission des Finances du 09 mars.

Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile de France :

- Procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 28 janvier.

Divers :

- Procès-verbaux des séances du Conseil d'administration du CCAS du 12 février et du 12 mars ;
- Procès-verbal de la séance du SIVOS du 3 février ;
- Procès-verbal de la réunion d'ENERGIE Eure-et-Loir du 8 décembre ;
- Compte rendu de la réunion de coordination des travaux de la salle polyvalente du 03 mars.

II / DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

1. DPU (Droit de Prémption urbain)

Date de dépôt	Notaire	Nom	terrain	Cadastre	Superficie	
12/01/2021	MAITRE DURAND/ VUILLEMIN/ FAGUIN	SCI TOLENA	5 RUE DU CLOS HUBERT	ZK 442	4971 m ²	NON EXERCE LE 15/01/2021
14/01/2021	DISSOUBRET JARDIN	FAUBOURG 64	FAUBOURG DE LA BRETONNIERE lieu-dit le ruisseau d'ocre	ZI 462	5831 m ²	NON EXERCE LE 15/01/2021
15/01/2021	MAITRE MENAND	LECAILLE/ BELLANGER	37 RUE DE LA FONTAINE	AC 232	88 m ²	NON EXERCE LE 18/01/2021
19/01/2021	BC BM	THIVEL	42 RUE DE LA FONTAINE	AC 230	749 m ²	NON EXERCE LE 19/01/2021
19/01/2021	MAITRE BONOT	HAIS	7-9 GRANDE RUE DE MONTLOUET	B 476/477/478 /614/617/ 1432/1433	6405 m ²	NON EXERCE LE 19/01/2021
26/01/2021	MAITRE HERINGER -RAMEAUX	VASSEUR	8-10 RUE PIERRE MARTIN	AC 928	892 m ²	NON EXERCE LE 28/01/2021
09/02/2021	MAITRE REPAIN	DEGAS	24 B CHEMIN DES BOIS	ZK 885	1747 m ²	NON EXERCE LE 11/02/2021
12/02/2021	MAITRE MUNOZ	TRENTO /MENAGER	LE MESNIL	AE 151	373 m ²	NON EXERCE LE 12/02/2021
15/02/2021	MAITRE DALLES	NIKITIS	26 RUE DE LA PORTE DE CHARTRES	AC 342	153 m ²	NON EXERCE LE 15/02/2021
16/02/2021	MAITRE POIX	KHARBOUCH	23 ROUTE D AUNEAU	AB 50/51	943 m ²	NON EXERCE LE 18/02/2021
23/02/2021	MAITRE POIX	GULLON	3 AVENUE DE LA GARE	AC 299	313 m ²	NON EXERCE LE 23/02/2021
26/02/2021	MAITRE POIX	SCI LA BICOQUE	38 GRANDE RUE DE MONTLOUET /LES BESSIERES	266 B 1294/ 1295/1297	3256 m ²	NON EXERCE LE 26/02/2021
03/03/2021	MAITRE REPAIN	DEGAS	24 B CHEMIN DES BOIS	ZK 385/813 /815	2243 m ²	NON EXERCE LE 04/03/2021

2. Dépenses comprises entre 500,00 € HT et 40 000,00 € HT (engagement)

Fournisseur	produit	Affectation	Montant		Section
			HT	TTC	
VIA ROUTE	Signalétique horizontale	Voirie	2 654.74	3 185.69	INV
GUILLERY	Matériels	Espaces verts	515.72	618.86	INV
AUGÉ	Portillon	Ecole de musique	2 300.00	2 760.00	INV
C&C	Triporteur	Sces Techniques	5 330.00	6 376.00	INV
LIVERNAIS	Enrobé Angle Rue du Four à Chaux/Rue de la Tuilerie	Voirie	17 850.00	21 420.00	INV
	Enrobé 22 avenue de la gare		2 963.00	3 555.60	INV
ADT	Terrassement cour du bas	Ecole Primaire	4 090.00	4 908.00	INV
	Bordures trottoirs	Voirie Sté Vertumne	6 320.00	7 584.00	INV
	Création accès PMR	Epicerie solidaire	3 678.00	4 413.60	INV
PAYSAGE CHARTRAIN	Clôture	Stade municipal	32 511.47	39 013.76	INV
POLVÉ	Aménagement	Terrain de tennis	8 459.50	10 151.40	INV
	Création allée + accès PMR	Ecole de musique	13 714.00	16 456.80	INV
	Création réseaux eaux pluviales	Montlouet	7 750.00	9 300.00	INV
POLYTAN	Travaux	Terrain de tennis	8 512.16	10 214.59	INV
PROMOSOFT	Poste informatique	DGS	1 497.35	1 796.82	INV
SONEPAR	20 blocs sécurité d'évacuation et d'ambiance	Gymnase	1 905.00	2 286.00	INV

BGE	Maintenance centrale traitement d'air	Ecole Primaire	1 301.32	1 561.58	FCT
FICHOT	Produits d'entretien	Divers sites	1 101.24	1 321.48	FCT
GLASDON	Sacs déjections canines	Propreté urbaine	1 369.00	1 642.80	FCT
LEADER COLLECTIVITÉ	Drapeaux + bornes + corbeilles	Voirie	819.28	983.14	FCT

Le Maire fait lecture de la liste des achats.

Jean-Luc DROUARD s'informe des modalités des travaux pour les terrains de tennis. Nathalie BROSSAIS précise qu'il s'agit de la réfection plus peinture de deux terrains. Le quatrième sera recouvert (zone paysagère).

Eloïse FRILOUX signale la nécessité de réparer la clôture de l'école. Le Maire confirme que le sujet a été signalé mais qu'il ne revêt pas de caractère d'urgence.

III / DECISIONS – DELIBERATIONS

1. Comptes administratifs 2020

Documents joints à l'ordre du jour.

Les Comptes Administratifs ont fait l'objet d'une étude en Commission des Finances du 9 mars.

Les Comptes Administratifs sont conformes aux Comptes de Gestion (TP).

Bruno ALAMICHEL est désigné à l'unanimité Président de l'assemblée pour ce point.

Le Maire rappelle l'architecture du CA : 2 sections (fonctionnement et investissement), déclinées en dépenses et en recettes par chapitres et articles.

COMPTE ADMINISTRATIF – COMMUNE

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT DE CLOTURE	
				DEFICIT	EXCEDENT
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats + titres)	Section de fonctionnement	3 423 195,07	3 459 877,05		36 681,98
	Section d'investissement	1 185 266,20	752 008,50	433 257,70	

RESULTAT 2020 AVEC REPORT DE L'EXERCICE 2019	Report SF 002	3 423 195,07	4 168 219,22		745 024,15
	Report SI 001	1 515 486,87	1 380 450,22	135 036,65	
		4 938 681,94	5 548 669,44		609 987,50

RAR 2020	Section de fonctionnement				
	Section d'investissement	226 425,92		226 425,92	

RESULTAT CUMULE AVEC RAR 2020	Section de fonctionnement	3 423 195,07	4 168 219,22		745 024,15
	Section d'investissement	1 741 912,79	1 380 450,22	361 462,57	

RESULTAT NET 2020	383 561,58
--------------------------	-------------------

Le Maire procède à une lecture par chapitre et invite les membres du Conseil à poser des questions au fil du déroulé.

Dépenses de fonctionnement : 3 423 195,07 €

Chap 011 : 500 001,19 €

C'est un travail au quotidien qui demande beaucoup d'attention et d'effort. On constate une baisse régulière au fil du temps.

Bertrand LE BRIS évoque les stocks de carburant. Le Maire enregistre la remarque et renvoie au compte rendu de la Commission des Finances

Chap 012 : 1 280 734,04 €

Le Maire signale la maîtrise des dépenses. C'est le poste le plus important. Le Maire précise qu'à chaque fois qu'il y a un mouvement de personnel, on s'interroge pour trouver des optimisations.

Chap 65 : 1 117 119,90 €

Il s'agit du chapitre des contingents. La Commune n'a donc que peu de prise. Les dépenses liées au SIVOS sont en augmentation régulière.

Chap 66 : 24 619,42 €

Baisse de l'endettement et du taux d'emprunt moyen

Chap 67 : 397 078,94 €

Transfert eau/assainissement qui s'équilibre.

Eloïse FRILOUX s'interroge de l'écart entre le CA et le BP. Le Maire précise qu'il reste faible, volontairement puisqu'il s'agit d'un outil de maîtrise des dépenses.

Recettes de fonctionnement : 4 168 219,22 €

Chap 013 : 13 648,50 €

Remboursement des absences par notre assureur statutaire.

Chap 042 : 55 836,08 €

Opérations d'ordres. Elles s'annulent d'une section à l'autre.

Chap 70 : 304 497,74 €

Location, redevance

Chap 73 : 2 480 307,14 €

Attribution de compensation de la CCEPEIDF

Chap 74 : 552 992,68 €

DGF + recettes diverses

Chap 75 : 46 387,77 €

Loyers

Chap 77 : 2 209,17 €

Mandat annulé

Dépenses d'investissement : 1 515 486,87 €

Chap 21 : 255 414,71 €

Il s'agit des dépenses réelles et physiques

Chap 23 : 76 080,10 €

Investissements sur plusieurs années

Considérant que les travaux de la salle polyvalente n'ont pas débuté en 2020, il n'y a donc pas de dépenses associées à ce projet.

Recettes d'investissement : 1 380 450,22 €

Chap 10 : 617 638,93 €
FCTVA + TA

Chap 13 : 28 155,99 €

Les subventions d'investissement sont faibles puisque les travaux ne sont pas réalisés.

Chap 16 : 204 410,00 €

Emprunt de 200 000 €. Le Maire précise que la Trésorerie des trois budgets permettait d'avoir un fonds de roulement qui ne sera plus disponible dès lors que les budgets eau et assainissement ont été transférés à la Communauté de Communes.

Le Maire procède à la lecture de la balance budgétaire.

Le Maire précise que le résultat doit permettre de redémarrer l'année suivante : fond de roulement, notamment pour payer les salaires.

Le Maire quitte la salle afin que soit procédé aux votes en son absence, cela conformément à la réglementation. Bruno ALAMICHEL, en tant que Président séance, fait procéder aux votes.

→ *Après en avoir délibéré, considérant les diverses présentations, à l'unanimité des membres présents moins une abstention, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2020 de la Commune.*

Le Maire reprend la présidence de la séance.

2. Débat d'Orientations Budgétaires

En vertu de l'article 11 de la Loi d'orientation n° 92-125 du 06 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, les communes de plus de 3 500 habitants doivent tenir en séance du Conseil Municipal un Débat d'Orientations Budgétaires dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget.

Ces dispositions ont été codifiées à l'article L.2312.1 du code général des collectivités territoriales.

Cette procédure qui constitue une formalité substantielle, vise à informer plus en amont et recueillir les réflexions sur les grandes orientations budgétaires.

Le Débat d'Orientations Budgétaires est l'occasion de transmettre et présenter une information aussi complète que possible sur le contexte économique et financier dans lequel la préparation du budget primitif 2021 sera entreprise.

Eléments de débat :

- CA 2020, conformes aux CG ;
- Le Rapport d'Orientations budgétaires et les ratios 2005-2020 : Documents joints à l'ordre du jour (présentés en Commission des Finances du 9 mars).
 - Source : Comptes administratifs 2020 de la commune
 - Population INSEE en vigueur au 1^{er}/01/2020 : 3 727 habitants

Le Maire évoque le ROB : contexte, environnement externe, évolutions des recettes, analyse rétrospective, endettement, prospective (orientation budgétaire).

Analyse financière : graphique

Le Maire informe que la loi impose de faire ressortir 6 éléments (ratios de 1 à 6) pour les communes de moins de 10 000 habitants.

Le Maire présente les ratios :

Ratio n° 1 : dépenses réelles de fonctionnement / population

Baisse sensible d'année en année. Cela permet de dégager de l'épargne brute pour investir

SDIS et SIVOS : dépenses contraintes

Les dépenses de fonctionnement sans les contingents sont de l'ordre celle de 2006, ce qui met en évidence l'effort de la Commune en la matière.

Ratio n° 2 : Produit des trois taxes

Rupture 2014/2015.

Produit constant

Ratio n° 3 : recettes réelles de fonctionnement/population

Baisse régulière des recettes de fonctionnement.

Cette baisse de recettes conduit nécessairement à être vigilant sur les dépenses de fonctionnement.

Les recettes sont inférieures à celles de 2007. Elles sont toutefois stables depuis trois exercices.

Ratio n° 4 : Dépenses d'équipement brutes/population

En dent de scie, ce qui s'explique par des gros projets conduits certaines années.

Ratio n° 5 : Encours de la dette/population

L'endettement par habitant est faible : 237,26 €/habitant pour une moyenne de 700 €/habitant pour les communes de même strate.

Compte tenu des travaux de la salle polyvalente en 2021, on s'orientera donc vers une augmentation tout en restant à un niveau mesuré.

Ratio n° 6 : DGF/population

Le montant de la DGF (dotations versées par l'Etat) est faible compte tenu de sa diminution d'années en années. Cet effet s'accroît puisque Gallardon a la charge d'une ville centre sans pour autant bénéficier de la dotation de Bourg Centre

Ratio n° 7 : Frais de personnels/dépenses réelles de fonctionnement

Tendance continue à la baisse

Ratio n° 8 : Epargne brute

Ressource dégagée de la section de fonctionnement : permet d'alimenter la section d'investissement

Ratio n° 9 : Marge d'autofinancement courant

Source réelle que l'on peut affecter en autofinancement. Le montant demeure satisfaisant.

Bertrand LE BRIS préconise une comparaison par strate. Compte tenu des variables, le Maire préfère se comparer avec des Communes comparables que l'on connaît. Cela donne plus d'enseignement que les comparaisons par strate.

Ratio n° 12 : En cours de la dette / épargne brute

La Commune est très faiblement endettée. Il lui faudrait 1,67 an pour rembourser sa dette si elle mobilisait l'ensemble de son épargne brute annuelle pour rembourser la totalité de sa dette. Le Maire estime qu'il ne faut pas aller au-delà de 7 ans.

Synthèse

Le Maire rappelle la politique continue de maîtrise budgétaire et la volonté de dégager de l'autofinancement.

La situation est fragile. Dans ce contexte, l'épargne brute est cependant satisfaisante malgré la baisse des recettes.

Tableau d'évolution de l'endettement

Nous avons des marges de manœuvres pour pouvoir réemprunter. Nous avons des grands projets tous les deux, trois ans. D'où la courbe en dent de scie.

Bertrand LE BRIS signale un emprunt qui court jusqu'en 2029 au taux de 4,9 %. Il préconise de le renégocier. Le Maire précise que parfois cela peut coûter plus cher (frais de remboursement anticipé plus frais du nouvel emprunt). Ceci étant, pour ce cas précis, il faut regarder.

Fiscalité directe

Depuis plusieurs années, les taux d'imposition sont maintenus. Le Maire propose de poursuivre cet engagement.

1259

Evolution liée à la taxe d'habitation. L'année se caractérise par des versements de compensation de l'Etat, et notamment de la part départementale aux communes. Si la détermination du montant est complexe, le produit est constant à l'évolution près de la variation des bases de fiscalité. Le montant de l'évolution des recettes est relativement faible, on note une légère augmentation de nos recettes de 17 000 €.

Dotations de l'Etat

Non connues à ce stade. Le niveau devrait rester stable.

Prévision Recettes/Dépenses

Les dépenses réelles d'investissement prévisionnelles s'élèvent à 1 930 000 €. C'est un montant important lié notamment à la rénovation de la salle polyvalente. Cette dépense se fera sur deux années a priori.

Les recettes d'investissement seront également élevées compte tenu des subventions sollicitées dans le cadre du plan de relance.

La TA (taxe d'aménagement) devrait être également élevée compte tenu des nombreuses constructions d'habitation en cours.

Questions

Eloïse FRILLOUX demande si la Commune peut sortir du SIVOS. Le Maire décrit les modalités, notamment le nécessaire accord des autres communes.

Suite à l'explication de l'ensemble des éléments et aux échanges de l'assemblée, le Maire propose de valider la tenue du DOB.

→ *Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, prend acte que le Débat d'Orientations Budgétaires 2021 s'est tenu.*

3. Création de poste – Attaché territorial

Dans le cadre du recrutement d'un personnel administratif, il convient de créer un poste d'attaché territorial pour positionner l'agent.

Le Maire informe l'assemblée du départ prochain de l'actuel DGS. Il remercie le travail accompli depuis bientôt 12 ans.

Le nouveau DGS arrivera le 12 avril.

→ *Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal crée un poste d'attaché territorial à temps complet et adopte conformément, la modification du tableau des effectifs.*

4. Suppressions de postes

Comme suite aux avancements de grade 2020 et aux mobilités (retraites, intégration directe), il convient de supprimer les postes antérieurs des agents concernés.

Les CT/CHSCT, réuni le 1^{er} février 2021, a donné un avis favorable à leurs suppressions.

Jean –Luc DROUARD souhaiterait avoir des précisions les missions des agents recrutés. Le Maire explique les différents mouvements de personnel (DGS, CCAS, comptabilité, urbanisme).

- Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal supprime :
- 1 poste d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe à raison de 20h30 hebdomadaires ;
 - 1 poste d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe à raison de 21h00 hebdomadaires ;
 - 1 poste d'adjoint administratif à TC ;
 - 1 poste d'adjoint technique à TC ;
 - 1 poste d'adjoint d'animation à TC ;
 - 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à TC.

et pour adopte conformément, la modification du tableau des effectifs.

TABLEAU DES EFFECTIFS

Situation actuelle (depuis le 01/02/2021)			Situation future (à compter du 23/03/2021)		
Grades	Postes		Grades	Postes	
	Existants	Pourvus		Existants	Pourvus
			DGS 2 000-10 000	1	1
<u>Filière Administrative</u>			<u>Filière Administrative</u>		
Attaché principal	1	1	Attaché principal	1	0
Attaché	0	0	Attaché	1	0
Rédacteur Principal 1 ^{ère} cl	1	1	Rédacteur Principal 1 ^{ère} cl	1	1
Rédacteur Principal 2 ^{ème} cl	0	0	Rédacteur Principal 2 ^{ème} cl	0	0
Rédacteur	0	0	Rédacteur	0	0
Adj adm Principal 1 ^{ère} cl	2	2	Adj adm Principal 1 ^{ère} cl	2	2
Adj adm Principal 2 ^e cl	2	1	Adj adm Principal 2 ^e cl	2	1
Adj adm	2	1	Adj adm	1	1
<u>Filière technique</u>			<u>Filière technique</u>		
Technicien principal 2 ^e cl	0	0	Technicien principal 2 ^e cl	0	0
Technicien	1	1	Technicien	1	1
Agent de maîtrise princ	1	0	Agent de maîtrise princ	1	0
Agent de maîtrise	2	2	Agent de maîtrise	2	2
Adj tech Principal 1 ^{ère} cl	3	2	Adj tech Principal 1 ^{ère} cl	2	2
Adj tech Principal 2 ^e cl	6	6	Adj tech Principal 2 ^e cl	6	6
Adj tech	8	6	Adj tech	7	6
<u>Filière Animation</u>			<u>Filière Animation</u>		
Animateur	0	0	Animateur	0	0
Adj anim Principal 1 ^{ère} cl	2	1	Adj anim Principal 1 ^{ère} cl	2	1
Adj anim Principal 2 ^e cl	5	4	Adj anim Principal 2 ^e cl	5	4
Adj anim	5	3	Adj anim	4	3
<u>Filière Culturelle</u>			<u>Filière Culturelle</u>		
Assistan Conser Princ 2 ^e cl	1	1	Assistan Conser Princ 2 ^e cl	1	1
Assistant Conserv Pat	1	1	Assistant Conserv Pat	1	1
Adj Patri Principal 1 ^{ère} cl	2	0	Adj Patri Principal 1 ^{ère} cl	1	0
Adj Patri Principal 2 ^e cl	1	0	Adj Patri Principal 2 ^e cl	0	0
Adj Patrimoine	0	0	Adj Patrimoine	0	0
<u>Filière Police</u>			<u>Filière Police</u>		
Chef de service PM	0	0	Chef de service PM	0	0
Brigadier Chef Principal	1	1	Brigadier Chef Principal	1	1
Brigadier	0	0	Brigadier	0	0

Emploi fonctionnel : 1

Catégorie A : 2 dont 2 vacants

Catégorie B : 4

Catégorie C : 36 dont 7 postes vacants

43 postes existants dont 34 pourvus (29 CNRCAL et 5 Ircantec)

Postes vacants (à conserver) : 6

- Adjoint d'animation à TC (mise en disponibilité à compter du 1^{er} août 2018)
- un poste d'adjoint technique à TC suite à retraite : dans l'attente d'un nouveau recrutement (salle polyvalente/service technique)

- Adjoint d'animation Princ de 2^{ème} classe : recrutement Directrice ALSH
- Agent de maîtrise principal pour nomination AG
- Attaché : recrutement en prévision
- Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe : recrutement en prévision

Postes vacants à supprimer après nomination suite à promotion interne : 1

- ✓ Adjoint du patrimoine princ de 1^{ère} classe

Autres postes à supprimer : 2

- ✓ Adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe
- ✓ Attaché principal : après mutation en avril 2021 (grade d'origine de l'agent actuellement détaché)

5. Investissements inférieurs à 500,00 € HT (engagement)

Fournisseur	produit	Affectation	Montant		Section
			HT	TTC	
MSD	Quilles	Voirie	379.30	455.16	INV
	Signalétique		221.94	266.33	INV
			249.90	299.88	INV
MOBIKA	Armoires	Ecole Primaire	424.65	509.58	INV
GDO	Supports écrans	Accueil	116.33	139.60	INV
PROMOSOFT	Mémoire PC	CTR Primaire	415.00	498.00	INV

→ Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal affecte en investissement l'achat des petits matériels selon le tableau

IV / QUESTIONS DIVERSES

Distribution de masques

Le Maire remercie les participants.

Centre de vaccination

Un centre éphémère s'est tenu à Epernon pendant deux week-ends au mois de mars. A la demande de la préfecture, ce centre deviendra permanent à compter de mi-avril. Ce centre a besoin de bénévoles par demi-journée. Le Maire donnera les précisions dès qu'elles seront disponibles

Concernant la vaccination en pharmacie, le Maire n'a pas d'information. Bertrand LE BRIS souligne que le protocole est très lourd à mettre en place.

SMVA

Eric TABARINO annonce l'inscription budgétaire pour 2021 de la création de la zone humide en amont de Gallardon. Le Maire rappelle que ces travaux sont inscrits depuis maintenant quatre exercices et qu'à ce jour il n'y a eu aucune réalisation.

Lotissement du Mont Blanc à Germonval

Jean-Luc DROUARD informe que le pont est en mauvais état. Il évoque également la dégradation de la route menant vers Ecrosnes. Bérénice BREGERE rappelle le problème de rive, sujet évoqué lors de la dernière séance du Conseil.

Nuisance sonore à Germonval

Jean-Luc DROUARD évoque le problème de bruit dû aux motos et quads qui circulent dans les chemins au-dessus du hameau.

Départ de médecins

Jean-Luc DROUARD s'inquiète du remplacement des médecins qui annoncent leur retraite.

Le Maire rappelle le travail de la Commission relative au projet d'une Maison médicale. Le site est identifié et le contact avec l'ARS a été pris. Il s'agit d'une compétence communautaire.

Il rappelle que le sujet a été porté lors du dernier Conseil Municipal

L'ordre du jour étant épuisé, Le Maire clôt la séance et remercie les membres du Conseil Municipal pour leur participation.

La séance est levée à 22h45.

 Le Maire
Yves MARIE